

FO 3.2 Genève – Lausanne

Informations générales

- Cantons: Genève, Vaud
- Communes concernées (d'ouest en est): Bellevue, Collex-Bossy, Versoix, Mies, Tannay, Commugny, Chavannes-de-Bogis, Founex, Bogis-Bossey, Céligny, Crans, Arnex-sur-Nyon, Eysins, Signy-Avenex, Nyon, Prangins, Duillier, Coinsins, Vich, Gland, Luins, Vinzel, Bursins, Bursinel, Gilly, Rolle, Mont-sur-Rolle, Perroy, Féchy, Aubonne, Lavigny, Allaman, Buchillon, Etoy, Saint-Prex, Lussy-sur-Morges, Lully (VD), Tolochenaz, Morges, Lonay, Denges, Echandens, Ecublens, Bussigny, Crissier.
- Autorité compétente: OFT
- Services concernés: ARE, DDPS, OFC, OFROU, OFEV, OFEN, services spécialisés des cantons de Genève et Vaud
- Autres partenaires: CFF

État de la décision : à divers stades

Mesures et état de la coordination	CR	CC	IP
Eléments de l'aménagement qui relèvent du Plan sectoriel:			
– 3 ^e voie Morges – Denges ;	◆		
– Nouvelle ligne Perroy – Morges et raccordement		◆	
– Nouvelle ligne Genève – Perroy ;			◆
– 4 ^e voie Morges – Renens.			◆

Motif

A l'heure actuelle, le réseau ferroviaire dans la métropole lémanique est déjà saturé par le trafic longues distances, le RER et le trafic de marchandises. L'augmentation prévue de l'offre selon le projet d'offre 2035 pour répondre à la demande sur la ligne Lausanne – Genève impose un ensemble de mesures constructives, dont une nouvelle ligne entre Perroy et Morges, ainsi qu'une troisième voie entre Morges et Denges. Ces mesures sont destinées à l'augmentation de la cadence du trafic longues distances et régional des voyageurs entre Denges, Morges et Allaman, à l'amélioration de la redondance sur cette ligne, ainsi qu'à l'amélioration de l'accessibilité à la gare de Lausanne triage pour le trafic de marchandises.

La création d'une nouvelle ligne entre Genève et Perroy ainsi que d'une quatrième voie entre Morges et Renens permettra d'offrir, à terme, 4 voies complètes entre Genève et Lausanne, permettant d'assurer les réserves de capacité nécessaires pour le développement de cet axe et d'améliorer la redondance de la ligne.

Projet

3^e voie Morges – Denges : Le projet comprend une voie supplémentaire entre Denges et Morges.

Nouvelle ligne Perroy – Morges et raccordement : Le projet comprend deux voies en tunnel entre Perroy et le Boiron, ainsi que deux voies supplémentaires sur la plate-forme actuelle élargie entre le Boiron et Morges. A Perroy, la ligne existante est déviée entre Mont-sur-Rolle et Allaman. Les nouvelles voies se raccordent à la ligne existante le long de la route nationale. L'emplacement du raccordement à Perroy fait encore l'objet d'approfondissements dans le cadre de l'avant-projet, afin d'améliorer la compatibilité ascendante pour l'ensemble de l'axe Genève-Lausanne.

Nouvelle ligne Genève – Perroy : entre Genève et Perroy, la nouvelle ligne à deux voies se situerait essentiellement le long de la route nationale N1, en surface, en tranchée couverte ou en tunnel. Le raccordement à Genève n'est pas encore défini. A Nyon, des variantes de tracé (passage par la gare de Nyon ou le long de l'autoroute, raccordement ouest à Gland ou à la Côte) sont encore ouvertes.

4^e voie Morges – Renens : la 4^{ème} voie entre Morges et Renens se situerait sur la plateforme actuelle, qui devrait être élargie.

Marche à suivre et explication des indications

Les études de projet pour la 3^e voie Morges – Denges sont terminées. La Confédération a chargé les CFF d'entreprendre des études de projet concernant la nouvelle ligne Perroy – Morges. Une coordination avec la

voie de communication historique d'importance nationale VD 20.4, les objets ISOS Morges et Saint-Prex doit être assurée, ainsi qu'avec la zone de protection des eaux souterraines et la zone alluviale n° 119 « Embouchure de l'Aubonne » inscrit à l'inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale. En outre, une coordination doit être assurée avec la route nationale N1 qui se trouve à proximité immédiate d'une grande partie du projet. Enfin, un déplacement de ligne à haute tension est nécessaire au niveau du raccordement à Perroy et entre le Boiron et Morges. Les coordinations nécessaires avec la route nationale existante et ses projets d'extension, la partie Infrastructure route du plan sectoriel des transports ainsi qu'avec le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité doivent être effectuées.

Avec l'approbation par l'assemblée fédérale de l'étape d'aménagement 2025 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire du 21 juin 2013, la décision de la construction de la troisième voie Denges – Morges a été entérinée. Actuellement, le projet se trouve en phase d'approbation des plans.

Dans un second temps, le Parlement fédéral a approuvé avec l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire du 21 juin 2019 la construction d'une troisième voie Allaman – Morges le long de la ligne existante. Avec l'arrêté fédéral sur l'état d'avancement et la modification des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, ainsi que la nouvelle stratégie à long terme « Perspective Rail 2050 » du 15 mars 2024, il a toutefois accordé un financement supplémentaire en vue du remplacement du projet de troisième voie Allaman – Morges par le projet de nouvelle ligne Perroy – Morges.

Dans le cadre d'une étude prospective à long terme, les CFF ont étudié les possibilités d'extension de la capacité entre Lausanne et Genève (4 voies intégrales). Cette étude recommande de créer une nouvelle ligne entre Genève et Perroy le long de la route nationale N1 (1), une nouvelle ligne en tunnel entre Perroy et le Boiron (2), ainsi que de compléter la plate-forme existante à 4 voies sur le tronçon Boiron – Morges (3) et Morges – Renens (4). Les aménagements (2) et (3) sont financés et les études de projet sont en cours (voir « nouvelle ligne Perroy – Morges » ci-avant). En revanche, les aménagements (1) et (4) seront à examiner lors de l'élaboration d'une étape d'aménagement ultérieure de PRODES.

A noter que pour la nouvelle ligne Genève – Perroy (1), différentes variantes de raccordement à Nyon entre la nouvelle ligne et la ligne existante ont été proposées dans le cadre de l'étude prospective. L'approfondissement de ces variantes est en cours d'étude. Les coordinations avec les acteurs locaux concernés doivent avoir lieu selon les procédures et en temps utiles.

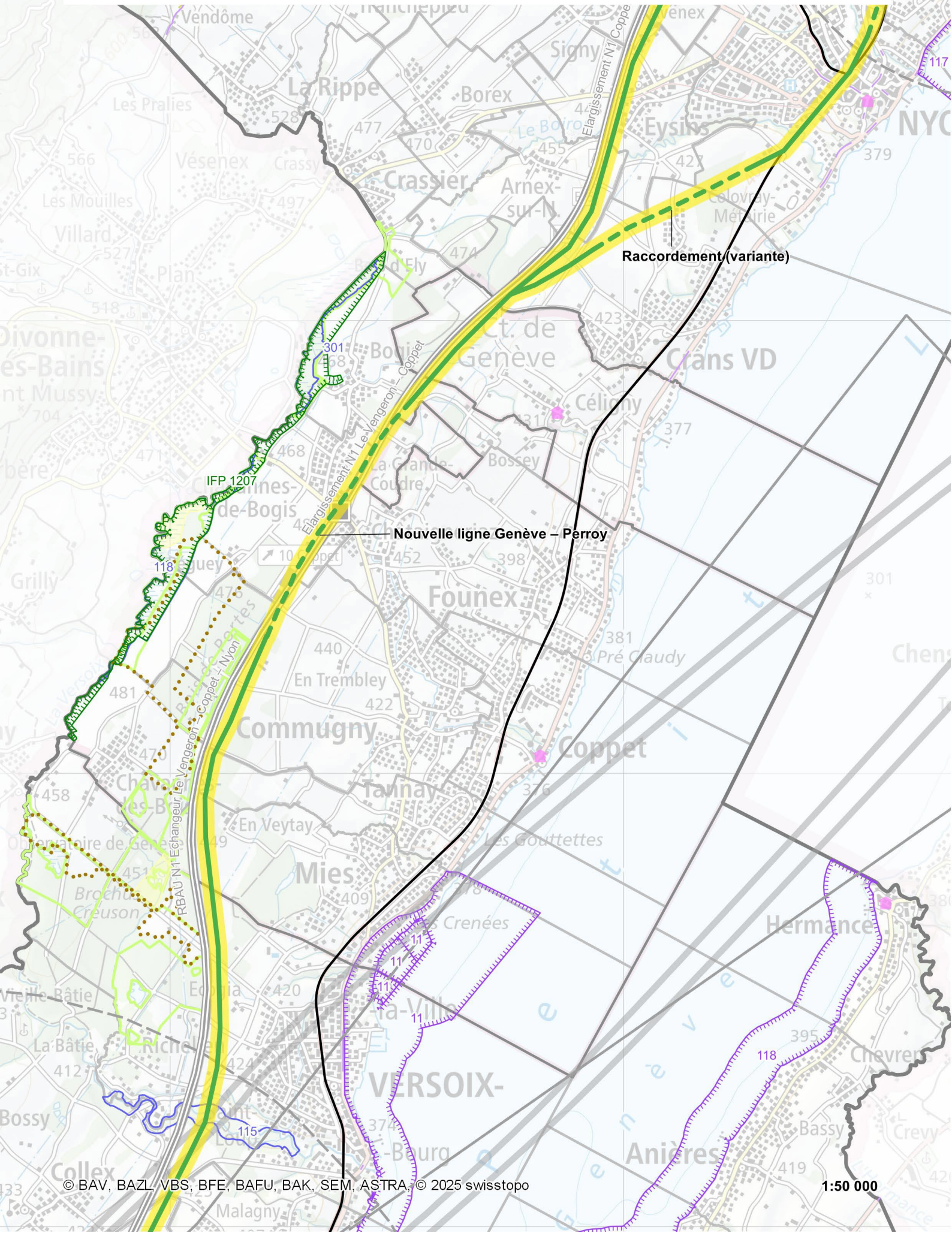
En parallèle, les projets précités sont à coordonner avec les travaux des installations d'accueil de la gare de Morges et le projet de développement du trafic fret sur la ligne du MBC.

Les plans directeurs des cantons de Genève et de Vaud devront être mis à jour sur la base des projets décrits ci-avant. Au vu des études à disposition et de l'avancée du processus décisionnel, le plan sectoriel contient le projet avec le statut « information préalable ».

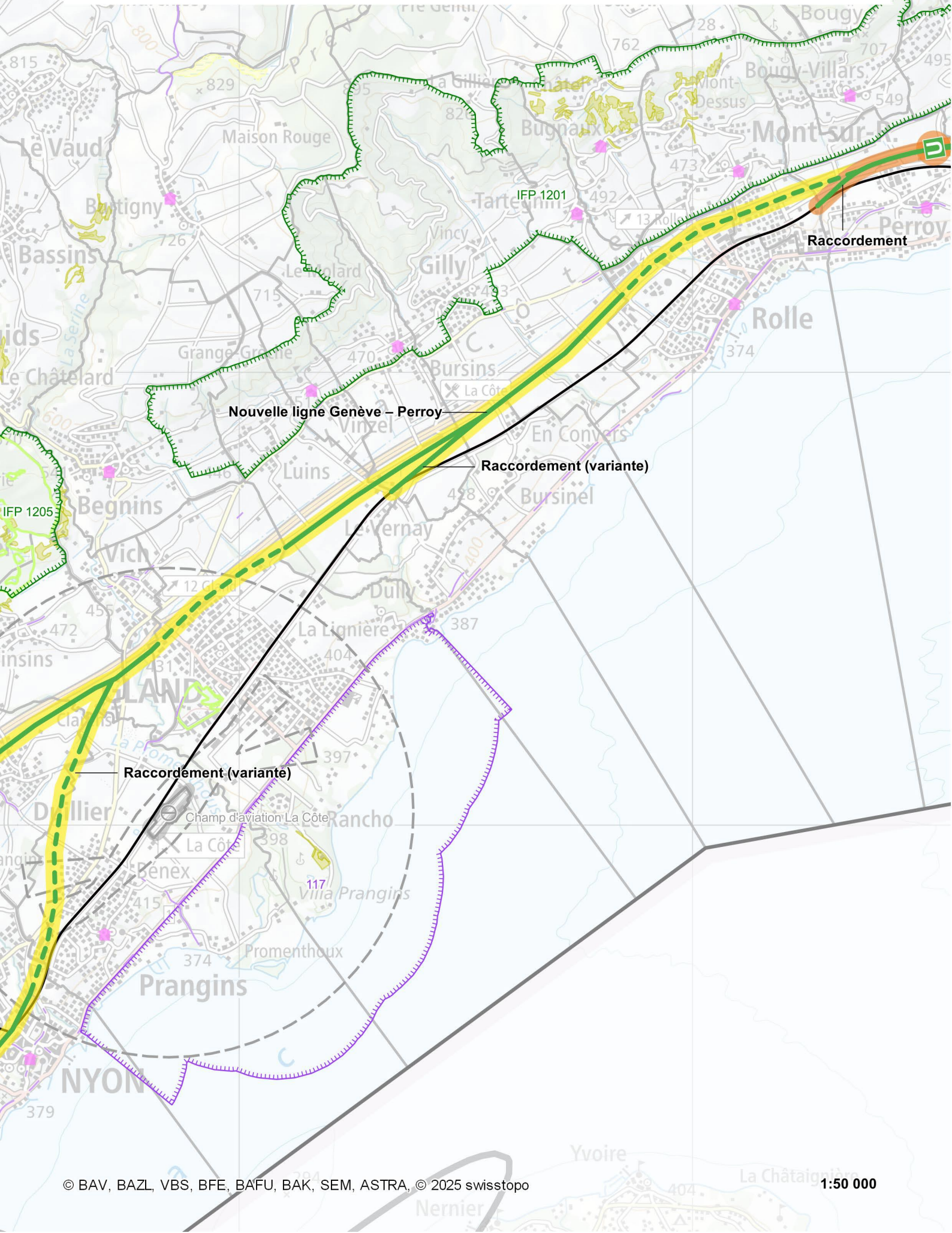
Dans le corridor Genève - Lausanne, divers tronçons du réseau ferroviaire à étendre présentent un potentiel de la classe de priorité la plus élevée pour une piste cyclable. La réalisation de véloroutes est à l'étude.

Indication: Plans directeurs des cantons de Genève et de Vaud

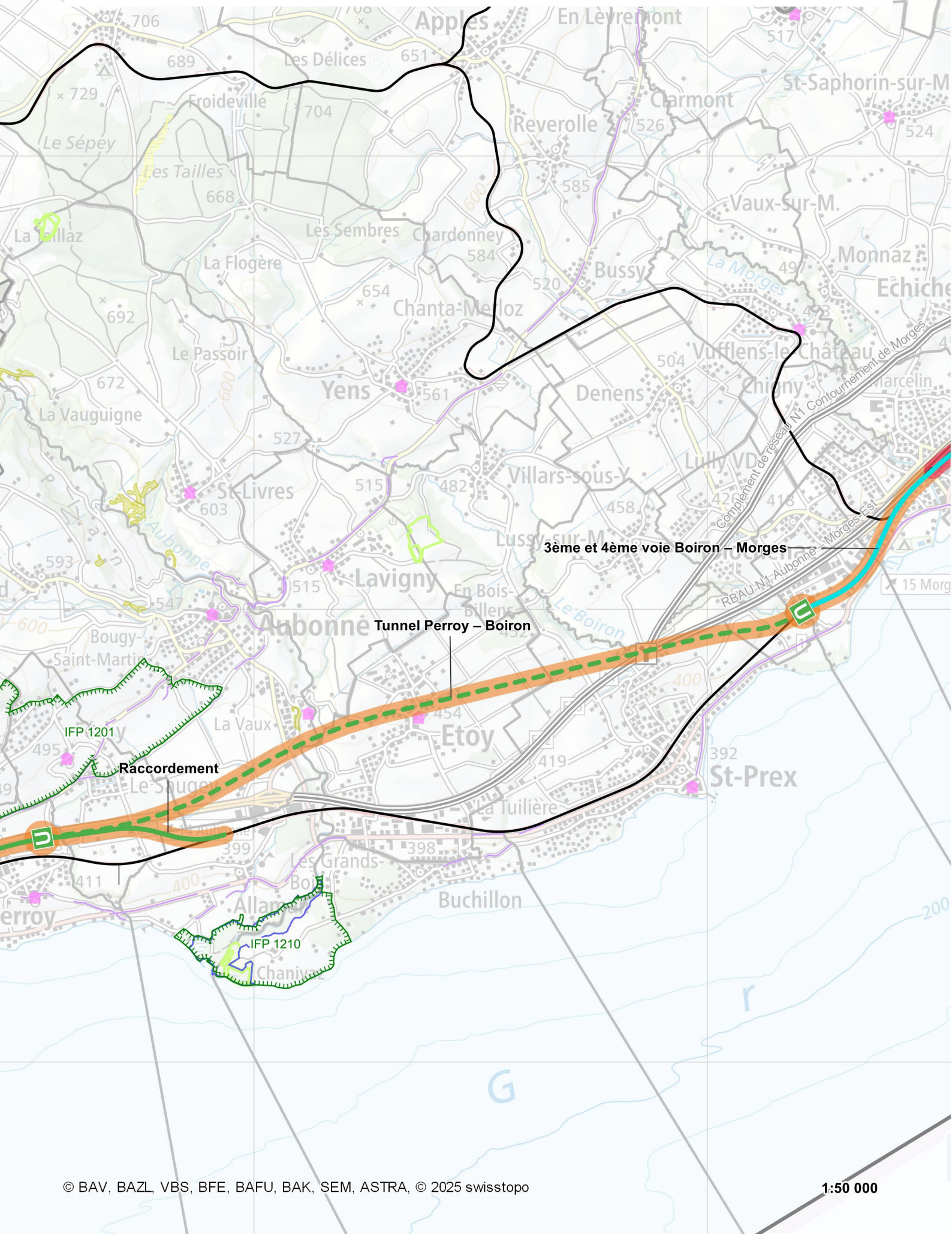
FO 3.2 Genève – Lausanne (A)



FO 3.2 Genève – Lausanne (B)



FO 3.2 Genève – Lausanne (C)



FO 3.2 Genève – Lausanne (D)

